

Celyad Oncology annonce son intention de radier les American Depositary Shares de la Société du Nasdaq

Mont-Saint-Guibert, Belgique – Celyad Oncology SA (Euronext & Nasdaq : CYAD) (la "Société"), une société de biotechnologie axée sur les technologies innovantes pour les thérapies à base de lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T), annonce en ce jour que son Conseil d'Administration a approuvé la radiation volontaire de ses American Depositary Shares représentant des actions ordinaires (« ADS ») du Nasdaq Global Market, la résiliation de son dispositif d'American Depositary Receipt (« ADR ») et la radiation auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») sous réserve de la satisfaction des conditions de radiation. La Société continuera d'être cotée sur Euronext Bruxelles.

Dans le cadre de la radiation envisagée, la Société a notifié officiellement au Nasdaq Stock Market (« Nasdaq ») son intention de retirer volontairement ses ADS de la cote. Afin de mettre en œuvre la radiation de la cote, la Société a l'intention de déposer un Formulaire 25 auprès de la SEC vers le 15 mai 2023. La radiation de la cote des ADS de la Société prendra effet au plus tôt dix jours après la date de dépôt de ce Formulaire 25. La Société prévoit qu'à la suite de cette radiation volontaire de la cote, le dernier jour de négociation de ses actions ordinaires sur le Nasdaq Global Market soit le ou vers le 24 mai 2023. À compter de cette date, les ADS de la Société ne seront plus cotés sur le Nasdaq Global Market et la question de savoir si les ADS de la Société seront négociés ou non sur le marché de gré à gré par la suite dépendra des actions des actionnaires et des tiers indépendants, sans l'intervention de la Société.

Comme annoncé par la Société le 4 avril 2023, Nasdaq a informé la Société le 31 mars 2023 qu'elle ne respecte plus la règle d'inscription 5450 (b) (1) (A) du Nasdaq pour le maintien de son inscription au Nasdaq Global Market, qui exige que les capitaux propres d'une société cotée soient d'au moins 10,0 millions de dollars. De plus, le 19 avril 2023, tel qu'annoncé par la Société le 24 avril 2023, la Société a reçu un avis du Nasdaq l'informant que le prix de clôture minimum par action de ses ADS était inférieur à 1,00 \$ pendant une période de 30 jours ouvrables consécutifs et que la Société n'avait pas respecté la condition de prix minimum de l'offre énoncée dans la règle d'inscription 5450(a)(1) du Nasdaq.

Le Conseil d'Administration a estimé que la radiation volontaire des ADS de la Société est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. La décision du Conseil d'Administration est fondée sur un examen minutieux de plusieurs facteurs, dont notamment les avantages pour la Société d'éliminer les coûts d'inscription sur le Nasdaq Global Market et les coûts des obligations de déclaration périodique et obligations connexes en vertu de la Securities Exchange Act de 1934 des États-Unis, telle que modifiée (l'« Exchange Act »), ainsi que supprimer la charge de travail pesant sur la Direction de la Société pour se conformer aux normes d'inscription au Nasdaq.

À la date de cette annonce, la Société demandera à Citibank, N.A., en tant que dépositaire (« Citibank »), d'envoyer la lettre de résiliation de son dispositif d'ADR aux détenteurs d'ADS conformément aux dispositions de la convention de dépôt (deposit agreement), suite à quoi le dispositif d'ADR sera résilié le ou vers le 4 juin 2023 (la « Date de résiliation »). Avant la résiliation de la convention de dépôt, les détenteurs d'ADR ont le droit de remettre leurs ADS à Citibank pour annulation, et sur paiement des frais, taxes et charges applicables tels que prévus dans la convention de dépôt, recevoir les actions ordinaires sous-jacentes de la Société. Les détenteurs d'ADS doivent contacter Citibank ou, dans la mesure où ils détiennent des ADS par l'intermédiaire d'une banque, d'un courtier ou d'un autre prête-nom, doivent contacter cette banque, ce courtier ou ce prête-nom pour toute question concernant leurs ADS.

Les obligations de déclaration de la Société en vertu des lois fédérales américaines applicables en matière de valeurs mobilières devraient se poursuivre après la radiation de la cote du Nasdaq Global Market et la résiliation du dispositif d'ADR. Une fois les conditions de radiation remplies en vertu des lois fédérales

américaines sur les valeurs mobilières, la Société a l'intention de mettre fin à ses obligations de déclaration en vertu des lois fédérales américaines applicables sur les valeurs mobilières et de radier les ADS. La Société a l'intention de publier de plus amples informations sur cette radiation et la résiliation des obligations de déclaration à une date ultérieure.

La Société se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de retarder les démarches et soumissions décrites ci-dessus, de les retirer avant leur entrée en vigueur et de modifier ses plans en ce qui concerne la radiation de la cote, la résiliation du dispositif d'ADR, et la désinscription et résiliation de ses obligations de déclaration en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, de quelque manière que ce soit.

À propos de Celyad Oncology

Celyad Oncology est une société de biotechnologie axée sur les technologies innovantes pour les thérapies à base de lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T). La Société se concentre sur les opportunités d'exploiter pleinement le véritable potentiel de ses plateformes technologiques exclusives et de sa propriété intellectuelle, et de soutenir le développement de candidats CAR-T de nouvelle génération dans les tumeurs solides et les hémopathies malignes. Celyad Oncology est basé à Mont-Saint-Guibert, Belgique et New York, NY. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.celyad.com.

Déclarations prospectives de Celyad Oncology

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives, au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières, y compris la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et ses amendements, dont notamment des déclarations concernant les croyances et les attentes concernant la stratégie d'entreprise mise à jour de la Société, ainsi que les bénéfices potentiels associés, les transactions et associations, déclarations concernant la valeur potentielle de la propriété intellectuelle de la Société, et déclarations concernant la radiation volontaire du Nasdaq. Les mots « sera », « croit », « potentiel », « continue », « cible », « prévoit », « devrait » et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces mots d'identification. Toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué sont basées sur les attentes et les convictions actuelles de la direction et sont soumises à un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et de facteurs importants qui pourraient entraîner les événements réels, les résultats, la situation financière, la performance ou les réalisations de Celyad Oncology à différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques liés à l'incertitude significative quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation; la capacité de la Société à réaliser les avantages attendus de sa stratégie d'entreprise mise à jour; la capacité de la Société à développer ses actifs de propriété intellectuelle et à conclure des partenariats avec des tiers; la capacité de la Société à faire respecter ses brevets et autres droits intellectuels; la possibilité que la Société puisse enfreindre les brevets ou droits de propriété intellectuelle d'autrui et soit tenue de se défendre contre des poursuites en matière de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle; la possibilité que la Société ne puisse pas se défendre avec succès contre des réclamations pour contrefaçon de brevet ou d'autres poursuites en matière de droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des demandes substantielles de dommages-intérêts contre la Société; la possibilité que la Société soit impliquée dans des poursuites pour protéger ou faire respecter ses brevets, ce qui pourrait être coûteux, long et infructueux; la capacité de la Société à protéger ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier; la possibilité que les brevets détenus par la Société soient jugés invalides ou inapplicables; et d'autres risques identifiés dans les dépôts et rapports de Celyad Oncology auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris dans le dernier rapport annuel du formulaire 20-F déposé auprès de la SEC et dans les documents et rapports ultérieurs de Celyad Oncology. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à compter de la date de publication de ce présent document et les résultats réels de Celyad Oncology peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Celyad Oncology décline expressément toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives dans ce document afin de refléter tout changement dans ses attentes à cet égard ou tout changement dans les événements,

conditions ou circonstances sur lesquels une telle déclaration est basée, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.

Contacts à Celyad Oncology:

Relation aux investisseurs:

David Georges
VP Finance and Administration
investors@celyad.com

Relation aux médias:

Caroline Lonz
R&D Communications and Business Development
communications@celyad.com



Source: Celyad Oncology SA